

## **PROCES VERBAL DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 16 décembre 2021**

L'an deux mil vingt et un, le trente novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Solon, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 08.12.2021

**PRESENTS** : Pierre SOLON, Gabrielle FAUDET NELLENBACH, Aurélien LEMOINE, Michelle DAGUET, Jérôme BRILLARD, Jacky GAUTHIER, Hervé COTTEREAU, Agnès FRADET, Virginie KHATHIR, Christophe TISSIER, Sébastien PETOT, Christelle CAMUS, Judicaël. BERTIN.

**ABSENTE**: Laurence LUSSEAU.

**SECRETAIRE** : Agnès FRADET est nommée secrétaire

#### **Ordre du jour :**

Conventions avec vétérinaire,  
Démission d'un conseiller,  
Subvention 2022,  
Demande de subvention  
Calendrier des présences élections 2022,  
Assurances commune  
Questions diverses

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour deux sujets :

- la convention de mise à disposition du personnel
- la décision modificative budgétaire.

Le Conseil Municipal accepte.

#### **2021-66 Contrat concernant les soins aux animaux accidentés sur la voie publique de maître inconnu ou défaillant :**

Monsieur le Maire donne lecture du contrat concernant les soins aux animaux accidentés sur la voie publique de maître inconnu ou défaillant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vote :13      Pour : 13      Contre : 0      Abstention :0

- approuve les termes du contrat,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

#### **2021-67 : Contrat concernant la limitation de la population féline errante**

Monsieur le Maire donne lecture du contrat concernant la limitation de la population féline errante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vote : 13      Pour : 13      Contre : 0      Abstention : 0

- approuve les termes du contrat,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

### **DEMISSION D'UN CONSEILLER :**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission de Mme Sonia Brosse, Conseillère Municipal et membre du CCAS. Démission pour raisons personnelles.

M. le Maire en a pris bonne note et copie a été adressée aux services de la préfecture. Se remémorant sa participation à la vie de la commune, il fait part de son regret de cette décision et assure Mme Brosse de toute sa sympathie. Le Conseil tient à la remercier chaleureusement pour son activité tout au long de ces 8 années de mandat.

### **2021-68 DETR 2022 : Fabrication et pose d'un parquet vitrifié dans la salle des fêtes**

Monsieur le Maire propose aux conseillers de réaliser des travaux suivants : Fabrication et pose d'un parquet vitrifié dans la salle des fêtes.

Le plan de financement se présente comme suit :

Dépenses	Hors taxes
Fourniture et pose d'un parquet chêne massif,	16 300.00 €HT
<b>Total dépenses</b>	<b>16 300.00 €HT</b>

Recettes	sur dépenses hors taxes
Subventions (50 %)	8 150.00 €
Autofinancement	8 150.00 €
<b>Total recettes</b>	<b>16 300.00 €HT</b>

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide:

- de réaliser ces projets en 2022,
- de solliciter toute subvention au titre de la DETR et/ou DSIL au taux le plus élevé possible
- d'approuver le plan de financement de l'opération,
- d'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

### **2021-69 DETR 2022 et Agence de l'eau :**

Monsieur le Maire,

**RAPPELLE** les points suivants :

- La commune de PEZOU a finalisé en 2020 son schéma directeur d'assainissement des eaux usées afin d'établir un diagnostic de fonctionnement du réseau eaux usées et des stations d'épuration afin de prévoir l'évolution des structures

d'assainissement et de limiter les quantités d'eaux parasites dans le réseau ainsi que les déversements au milieu naturel,

- Le schéma directeur a établi un programme de travaux dont le renouvellement de canalisations d'assainissement des eaux usées et la réhabilitation de la station d'épuration,
- La commune souhaite mettre en application le programme de travaux défini dans le cadre de ce schéma,
- La commune a confié l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage à la SARL DUPUET FRANK ASSOCIES pour le dépôt des subventions.

**INDIQUE** que les principaux objectifs de ces travaux sont :

- L'amélioration du fonctionnement du système d'assainissement de la commune de PEZOU dans un souci de préservation environnementale et de performance du système d'assainissement,

**PRECISE** que ces travaux ont fait l'objet d'une estimation prévisionnelle répartie comme suit :

Désignation des travaux	Montant HT
<b>Réseaux</b>	<b>300 000,00 €</b>
Renouvellement des canalisations d'assainissement Rue de Vendôme et Rue des Prés (Amiante Ciment DN 200 sur 478 ml)	
<b>Divers et imprévus (10%)</b>	<b>30 000,00 €</b>
<b>Maîtrise d'œuvre (10%)</b>	<b>30 000,00 €</b>
<b>AMO – SARL DUPUET</b>	<b>10 000,00 €</b>
<b>Montant Total Hors Taxes</b>	<b>370 000,00 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE**

- le programme de travaux pour le renouvellement des canalisations d'assainissement des eaux usées,
- l'estimation prévisionnelle de 370 000,00 euros Hors Taxes.

**PREND** l'engagement d'inscrire les sommes nécessaires à son budget,

**SOLLICITE** le concours financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et dans le cadre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux 2022 (DETR), au taux le plus élevé possible avec autorisation de préfinancer ces travaux,

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou à son représentant d'entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à la constitution du dossier relatif au projet.

## **DSR 2022**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Conseil Départemental dans le cadre de la dotation de solidarité rurale concernant le projet de la Thibaudière : Enfouissement des réseaux (électrique et téléphonique), réfection de la voie communale et pose de candélabres.

Le coût des travaux s'élève à :

- Enfouissement des réseaux orange : 35 000 €HT
- Frais Bureau d'études : 15 000 €HT
- Travaux de Voirie : 120 000 €HT
- Fabrication et Pose de Candélabres : 5 000 €HT + une subvention de 40% HT du SIDELC plafonné à 1500 € par mat.

Après délibération, le Conseil Municipal :

Vote : 13      Pour : 13      Contre : 0      Abstention : 0

- Emet un avis favorable sur le projet,
- Autorise Monsieur le Maire à engager et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

## **DEMANDE DE SUBVENTION :**

M. le Maire rappelle que la direction générale des Finances publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une **offre de paiement de proximité** pour que les particuliers puissent régler leurs impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital, d'eau, d'assainissement...). Chez les buralistes partenaires ils peuvent y effectuer les paiements en espèces, jusqu'à 300 euros, et par carte bancaire.

Dans ce cadre, la buraliste de Pezou a accepté de prendre le relais pour assurer ce service au public. Elle nous a informé qu'au-delà d'un certain montant, l'indemnisation de la DGFIP ne couvrirait pas le montant de la commission carte bancaire.

Nous sommes intervenus auprès de la DGFIP pour exposer ce cas non évalué par ses services. Nous avons obtenu une fin de non-recevoir, la DGFIP estimant que la négociation avec le réseau des buralistes était suffisante.

La commune n'ayant pas compétence en matière économique, elle ne peut pas répondre à l'attente d'indemnisation souhaitée, quel que soit le montant. Elle n'a pas capacité non plus à prendre en charge un service public assuré par une entreprise privée.

Le Conseil demande que soit relancé une demande en direction de la DGFIP ainsi que vers la Communauté de Communes du Perche et Haut Vendômois.

## **CALENDRIER DES PRESENCES ELECTIONS 2022 :**

Dates des élections présidentielles : 10 et 24 avril 2022

Dates des élections législatives : 12 et 19 juin 2022

Un tableau tenant compte des possibilités de chacun sera envoyé à chaque Conseiller pour complétude.

## **2021-70-CONVENTION MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF DE PEZOU VERS RENAY :**

Le Conseil Municipal,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en ses dispositions des articles 61 à 63 ;
- Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;
- Vu le projet de convention de mise à disposition avec la commune de Renay dont teneur figurant en annexe à la présente délibération ;
- Vu l'accord des fonctionnaires concerné;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit projet de convention de mise à disposition dont teneur figurant en annexe à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

## **2021-71-DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE COMMUNALE**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'ouverture de crédits suivants pour provisionner la dotation aux amortissements de 1.432 €. Somme prélevée sur le budget entretien de voirie.

## **2021-72: ASSURANCE COMMUNALE**

M. le Maire indique que l'assurance SMACL a dénoncé le contrat de la commune. Mme Faudet Nellenbach a mené des négociations avec d'autres assureurs. Après consultation, Monsieur le Maire présente les différentes propositions reçues.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'accepter la proposition de la compagnie AXA assurances sur les contrats (dommages aux biens et responsabilité civile),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au dossier.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### Installation d'un système de vidéo protection sur la voie publique:

La commune avait obtenu un financement public au titre de la DETR 2019 pour financer des équipements de surveillance sur la voie publique et à la salle de la Paillère.

Les travaux ont été achevés dans la salle des sports mais jamais commencés sur la voie publique.

La Préfecture lui demande un statut sur les travaux. Afin d'éclairer la décision, il est demandé de connaître le coût actuel d'une installation et les coûts de fonctionnement. Un point sera fait prochainement sur ces demandes.

### Chantier SNCF :

Suite à la présentation du chantier aux officiels (en présence de J. Brillard) il est proposé au conseil municipal un date pour faire une visite plus informelle du chantier et du train usine. 5 conseillers sont intéressés, un choix de dates leur sera proposé.

### Maison de santé

Le projet tel que proposé a été évalué par l'architecte de la CPHV. La CPHV a fait voter une demande de subvention pour 2022 qui a été acceptée par le Conseil Communautaire.

### Syndicat Mixte du Pays Vendômois (SMPV)

Le syndicat a accepté notre demande d'une visite thermographique. Il s'agit de prendre quelques sujets de bâtisses pour en faire la photo infrarouge puis de tenir une courte réunion pour parler des résultats obtenus. Une vingtaine de personnes pourrait être objet de cette démarche. Le service communication prend en charge l'information aux habitants.

### Vœux du Maire

La cérémonie devrait avoir lieu le vendredi 21 janvier à 19h à la salle Paul Martinet, avec le contrôle du pass' sanitaire à l'entrée. Une décision sera prise avant le 10 janvier pour confirmer cette date en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

### Travaux de dérivation des eaux de pluie du silo vers le bassin d'orage :

L'entreprise LEFEVRE a terminé les travaux. Il va falloir attendre un peu pour qualifier et quantifier les résultats de cette opération sur le fonctionnement de la station d'épuration du bourg.

Le prochain conseil municipal aura lieu en janvier, en fonction des événements sanitaires.